



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMU  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉ**

Envoyé en préfecture le 09/04/2018  
Reçu en préfecture le 09/04/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180403-2018\_04\_034-DE

**SÉANCE DU 3 AVRIL 2018**

**2018-04-034 - 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 28 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit le trois avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Raymond Bonnot - 9 rue Edmond Rostand à Saint-Seurin, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Stéphane CATALAN , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Héléne ESTRADE , Philippe FAURT , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

**Absents :**

Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, David RESENDE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Fabienne FONTENEAU pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Véronique DI CORRADO pouvoir à Jérôme COSNARD, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Annie POUZARGUE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

**ADMINISTRATION GENERALE**  
**COMMUNICATION DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**  
**SÉANCE DU 19 MARS ET DES ACTES JURIDIQUES PRIS**  
**CONSEIL DU 8 MARS 2018**

En application de la délibération n°2017-01-007 du 9 janvier 2017 et de la délibération n°2017-01-017 en date du 31 janvier 2017 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Bureau a été amené, conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes dont il informe le Conseil communautaire :

**BUREAU du 19 mars 2018**

**ADMINISTRATION GENERALE**

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

**B-2018-03-014 : Attribution des véhicules de fonction - annule et remplace la délibération B-2018-02-012**

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser l'octroi d'un véhicule de fonction aux conditions d'usage définies ci-dessus au :

- Directeur Général des Services
- Directeur Général des Services Techniques
- Directeur général des services adjoint aux ressources
- Directeur général des services adjoint aux politiques territoriales
- Directeur général adjoint au développement économique
- Directeur de cabinet.

- d'autoriser la mise à disposition d'un véhicule pour l'exercice de leurs mandats aux conditions d'usage définies ci-dessus au :

- Président,

- Conseiller communautaire délégué en matière de sport.

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**ENFANCE, PETITE ENFANCE**

Rapporteur : Madame Anne-Marie ROUX

**B-2018-03-015 : Demande de subvention au Conseil départemental de la Gironde pour le fonctionnement des RAM au titre de l'année 2018**

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à :

- solliciter le Conseil Départemental de la Gironde au titre des subventions forfaitaires destinées aux postes de responsables de Relais Assistants Maternels pour les 6 RAM de La Cali pour l'année 2018 ;
- signer les documents nécessaires à ces demandes de subventions ;
- accepter la perception des subventions accordées.

**ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE**

Rapporteur : Madame Catherine VIANDON

**B-2018-03-016 : Convention de partenariat dans le cadre du programme des Certificats d'Économie d'Énergie issu de l'appel à projet TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte)**

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide :

- d'accepter la convention avec EDF

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que ces avenants éventuels.

## JEUNESSE

Rapporteur : Madame Sabine AGGOUN

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-200070092-20180403-2018\_04\_034-DE

### **B-2018-03-017 : Reconduction de la demande de financement dans le cadre du dispositif de la politique de la ville "Ville Vie Vacances" pour la manifestation "semaine du numérique" coorganisée avec la ville de Coutras en octobre 2018.**

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention,
- d'accepter la perception de la subvention de 4 000 €.

### **B-2018-03-018 : Participation des Espaces Jeunes à Izon et Libourne au projet "Editer la ville, nouvelles impressions du présent »**

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention de partenariat avec l'agence Ecla et de lui verser une subvention de 600 €,
- signer le contrat de prestation de services avec l'association « Bleu du Ciel » et de lui verser une subvention de 600 €.

## POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

### **B-2018-03-019 : Signature d'une convention de partenariat entre le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde (CAUE), la ville de Coutras et La Cali**

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat et ses avenants éventuels.

## RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur Georges DELABROY

### **B-2018-03-020 : Convention avec le service interentreprises de santé au travail du Libournais - renouvellement**

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le principe de renouveler la convention avec le Service Interentreprises de Santé au Travail du Libournais pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention permettant la mise en œuvre de cette prestation de services ainsi que son règlement.

Le Conseil communautaire, en l'absence d'observations, prend acte de ces actes juridiques et décisions, étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 9 avril 2018  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



*(Handwritten signature of Philippe Buisson over the stamp)*

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180403-2018\_04\_034-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMU  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉ**

Envoyé en préfecture le 09/04/2018  
Reçu en préfecture le 09/04/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180403-2018\_03\_035-DE

**SÉANCE DU 3 AVRIL 2018**

**2018-04-035 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**  
**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 28 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit le trois avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Raymond Bonnot - 9 rue Edmond Rostand à Saint-Seurin, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Stéphane CATALAN , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

**Absents :**

Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, David RESENDE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Fabienne FONTENEAU pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Véronique DI CORRADO pouvoir à Jérôme COSNARD, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Annie POUZARGUE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

## ADMINISTRATION GENERALE

### BAIL AVEC PROMESSE UNILATÉRALE DE VENTE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 6 RUE PAUL BERT ET 42 RUE JULES FERRY À LIBOURNE

Sur proposition de Monsieur Philippe Buisson, Président,

Vu le CGCT et notamment ses articles L 2121-29 et L 2241-1 portant répartition du rôle de l'assemblée délibérante et de l'exécutif dans le cadre d'une procédure d'acquisition de bien,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P),

Vu l'avis des domaines sur la valeur vénale en date du 22 février 2018 (document ci-annexé),

Vu l'avis des domaines sur la valeur locative en date du 26 février 2018 (document ci-annexé),

Considérant l'intérêt de La Cali de réunir ses services au sein d'un siège unique,

Considérant que cette nécessité permettra de renforcer la cohésion inter-service et perfectionner la dynamique de synergie dans les actions de La Cali,

Considérant que la SCI IMMOFI LIBOURNE est propriétaire des locaux situés 6 rue Paul Bert et 42 rue Jules Ferry à Libourne,

La Cali souhaite prendre à bail avec promesse unilatérale de vente sur une période déterminée, dans les conditions prévues au bail annexé, les bureaux des locaux situés au-dessus de la Trésorerie de Libourne aux 6 rue Paul Bert et 42 rue Jules Ferry à Libourne, d'une superficie de 900 m<sup>2</sup>, pour un montant de location annuelle de 70 000 € pour la première année avec une augmentation progressive, au titre des travaux réalisés conformément à l'obligation de délivrance du bailleur selon les modalités suivantes :

- en 2020 : le loyer sera augmenté de la somme de 36 600 €,
- en 2021 : le loyer sera augmenté de la somme de 51 240 €,
- en 2022 : le loyer sera augmenté de la somme de 73 200 €,
- à partir de 2023 et jusqu'à l'année 2027 incluse, soit 5 ans, le loyer sera augmenté de la somme de 114 192 € par an.

Une provision trimestrielle au titre des charges devra être versée à hauteur de 3 200 € avec chaque terme.

Le dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer soit 5 833 € devra être versé à la signature du bail.

Dès lors que l'option d'achat se réalisera, la vente sera constatée par acte notarié moyennant le prix de 3 600 000 € et 40 000 € pour les frais notariés pour un immeuble comprenant :

- un bâtiment élevé sur caves et terre-plein d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage partiel,
- un bâtiment élevé sur caves et terre-plein d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage,
- une petite construction annexe élevée sur terre-plein d'un simple rez – de chaussée,
- une aire d'accès et de parking jardin.

Cadastré :

CN 33 6 rue Paul Bert – surface : 00 ha 14 a 65 ca

CN 34 42 rue Jules Ferry – surface : 00 ha 08 a 18 ca

Total surface : 00 ha 22 a 83 ca

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 19 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à la **majorité par 59 voix pour et 1 abstention** (*Monsieur Laurent DE LAUNAY*)

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le bail avec promesse unilatérale de vente de l'immeuble sis 6 rue Paul Bert et 42 rue Jules Ferry à Libourne annexé à la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le bail avec promesse unilatérale de vente de l'immeuble sis 6 rue Paul Bert et 42 rue Jules Ferry à Libourne, ainsi que tous les avenants et documents afférents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 09 avril 2018  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180403-2018\_03\_035-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Envoyé en préfecture le 09/04/2018  
Reçu en préfecture le 09/04/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180403-2018\_04\_036-DE

**SÉANCE DU 3 AVRIL 2018**

**2018-04-036 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78  
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 28 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit le trois avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Raymond Bonnot - 9 rue Edmond Rostand à Saint-Seurin, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Stéphane CATALAN , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

**Absents :**

Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, David RESENDE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Fabienne FONTENEAU pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Véronique DI CORRADO pouvoir à Jérôme COSNARD, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Annie POUZARGUE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

## ADMINISTRATION GENERALE

# DAGUEYS : APPROBATION DU TRAITÉ DE CONCESSION D'AMENAGEMENT AYANT POUR OBJET LA RÉALISATION DE L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITÉS DES DAGUEYS AU PROFIT DU GROUPEMENT D'ENTREPRISES SEM19 – SEMIPER

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président de La Cali, en tant que personne habilitée à mener les discussions et à signer la convention de concession d'aménagement,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1410-1 et suivants ;  
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 300-4 et suivants, R. 300-4 et suivants ;  
Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;  
Vu le décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession ;

Vu la délibération n° 2017-06-182 du 26 juin 2017 approuvant le choix de la procédure d'attribution d'une concession d'aménagement, constituant et désignant les membres de la Commission « concession d'aménagement de l'extension du parc d'activités des Dagueys », désignant et autorisant Monsieur le Président de La Cali, en tant que personne habilitée en application de l'article R. 300-9 du code de l'urbanisme, à mener les discussions lors de la phase de sélection des offres et à signer la convention de concession ;

Vu les avis émis par la commission « concession d'aménagement de l'extension du parc d'activités des Dagueys » en date du 21 et 29 septembre 2017, du 23 novembre et du 19 décembre 2017 et du 20 mars 2018 ;

Vu le rapport du 20 mars 2018 établi, en application de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales par la commission « concession d'aménagement de l'extension du parc d'activités des Dagueys » présentant la liste des entreprises admises à présenter une offre, l'analyse des propositions de celui-ci, les motifs du choix du groupement candidat et l'économie générale du contrat ;

Vu le projet de traité de concession ;

Vu l'avis de la commission développement économique en date du 27 mars 2018 ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 19 mars 2018 ;

Considérant que La Cali a fait paraître un avis d'appel public à concurrence sur le JOUE, le BOAMP, la plate-forme dématérialisée de La Cali (<http://demat-ampa.fr>) le 13 juillet 2017 et sur le magazine le moniteur du 21 juillet 2017,

Considérant qu'une seule candidature a été déposée par le groupement d'entreprises composé de la société d'économie mixte d'aménagement et d'équipement de la Corrèze (SEM 19) ainsi que de la société d'économie mixte du Périgord (SEMIPER),

Considérant qu'après examen de cette candidature par la commission « concession d'aménagement de l'extension du parc d'activités des Dagueys », le groupement a été déclaré admis à présenter une offre et s'est vu remettre un dossier de consultation le 6 octobre 2017,

Considérant que le groupement a remis une offre le 17 novembre 2017 qui a été déclarée recevable par la commission précitée,

Considérant qu'après analyse de l'offre remise, des discussions ont été engagées avec ce candidat,

Considérant qu'au regard des critères de choix du concessionnaire énoncés dans l'avis de publicité et le règlement de consultation, le groupement d'entreprises composé de la société d'économie mixte d'aménagement et d'équipement de la Corrèze ainsi que de la société d'économie mixte du Périgord a présenté une offre qui remplit les exigences de la communauté d'agglomération pour réaliser l'extension du parc d'activités des Dagueys,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le choix du groupement d'opérateurs composé de la SEM19, société d'économie mixte d'aménagement et d'équipement de la Corrèze, représentée par Monsieur Philippe CLEMENT en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration de la société, en date du 23 mai 2014, ainsi que de la SEMIPER, société d'économie mixte du Périgord, co-contractant et assistant du concessionnaire maître d'ouvrage, représentée par Monsieur Gil TAILLEFER en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration de la société, en date du 20 avril 2016, comme titulaire du traité de concession d'aménagement ayant pour objet la réalisation de l'extension du parc d'activités des Dagueys ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le traité de concession d'aménagement annexé à la présente délibération ainsi que tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 09 avril 2018  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180403-2018\_04\_036-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMU  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉ**

Envoyé en préfecture le 10/04/2018  
Reçu en préfecture le 10/04/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180403-2018\_04\_037-DE

**SÉANCE DU 3 AVRIL 2018**

**2018-04-037 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78  
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 28 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit le trois avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Raymond Bonnot - 9 rue Edmond Rostand à Saint-Seurin, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Stéphane CATALAN , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

**Absents :**

Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Fabienne FONTENEAU pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Véronique DI CORRADO pouvoir à Jérôme COSNARD, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Annie POUZARGUE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

## ADMINISTRATION GENERALE DÉCLARATION DES POINTS D'EAU INCENDIE - EX CDC DU SUD-LIBOURNAIS

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2017 actant le retrait de la commune de Camiac et Saint Denis du périmètre communautaire,

Vu la compétence en matière de défense extérieure contre l'incendie (DECI : aménagement, entretien, et vérification des points d'eau servant à l'alimentation des moyens de lutte contre l'incendie) exercée par La Cali sur le territoire de l'ancienne CDC du Sud Libournais,

L'arrêté de déclaration des points d'eau incendie aura pour objet de définir la répartition géographique des points d'eau incendie (PEI) sur le territoire de l'ancienne CDC du Sud Libournais,

Par ailleurs, il fixera les modalités de contrôle et de maintenance préventive et curative des PEI. Compte tenu du non transfert à La Cali de la police spéciale pour la DECI des communes de l'ancienne CDC du Sud Libournais, cet arrêté sera pris en parallèle des conventions signées respectivement entre les communes d'Arveyres, Cadarsac, Izon, Saint Germain du Puch, Vayres et le SDIS 33 pour le contrôle des PEI conformément au Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'incendie (RDDECI) de la Gironde du 26 juin 2017.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 19 mars 2018,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la liste des points d'eau incendie sur le territoire de l'ancienne CDC du Sud Libournais fournie par le SDIS 33 afin d'en assurer la maintenance préventive et curative,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'arrêté de déclaration des points d'eau incendie et ses annexes.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 9 avril 2018  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

